

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

- les adhésions du Conseil départemental (Direction de la Culture/Unité de Direction, Musée départemental Arles antique et Bibliothèque départementale) aux organismes listés ci-dessous pour un montant total de 6 230€
 - o Association Vœux d'Artistes PACA,
 - o Association Culture et départements,
 - o Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture,
 - o Association des sites Le Corbusier,
 - o Conseil International des Monuments et des Sites,
 - o Association des Musées Maritimes de Méditerranée,
 - o Bouches-du-Rhône Tourisme pour l'opération Pass my Provence,
 - o Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques C.A.R.EL,
 - o Club des Utilisateurs Orphée C.U.T.O,
- le versement des cotisations correspondantes,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer les bons d'adhésion correspondants.

Le Conseil départemental adhère à divers organismes culturels dans l'optique de :

- participer à des réseaux professionnels et favoriser la mise en place de réseaux culturels intégrant des élus et personnels issus des collectivités territoriales,
- prendre part à une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales,
- favoriser le dialogue et la réflexion commune avec les acteurs culturels,
- valoriser les politiques et l'aménagement culturels des territoires départementaux.

L'objectif est donc de bénéficier d'outils fédérateurs et de développement d'un réseau de compétences et d'échanges en lien avec les aspects scientifiques développés par les établissements culturels départementaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL